

Information riverains

Quartier Haut et Petit-Pantin

Objet : Rénovation de la chaussée et des trottoirs rues Cécile Faguet et Guillaume Tell

Madame, Monsieur,

En décembre 2020, une consultation a été lancée par la ville autour **des travaux d'aménagement qui conditionneraient et amélioreraient la circulation et le stationnement des rues Cécile Faguet et Guillaume Tell. Il s'en est suivi une réunion publique en date du 14 janvier qui a permis de réviser les plans d'aménagement de la voirie** en prenant en compte l'ensemble de vos remarques :

- minimiser la taille des îlots pour retrouver plus de stationnement,
- agrandir les trottoirs au droit des carrefours afin de réduire l'emprise de la chaussée et par conséquent la vitesse de circulation des voitures,
- créer deux passages piétons sur l'avenue Anatole France,
- modifier la taille des jardinières et reprendre l'ensemble des végétaux,
- supprimer les coussins berlinois,
- installer un détecteur de véhicule sur le feu de circulation situé rue Guillaume Tell,
- renforcer la signalisation (marquages et panneaux),
- mettre en place deux aires de stationnements pour les vélos.

Les interventions sur l'ensemble des jardinières des deux rues (enlèvement des végétaux) et la préparation de chantier débutent le 17 février.

Les travaux de voirie se dérouleront à partir du lundi 22 février selon le planning ci-dessous :

- du 22 février au 2 avril : rue Cécile Faguet, entre la rue Benjamin Delessert et la rue Anatole France,
- du 8 mars au 2 avril : rue Cécile Faguet, entre la rue Anatole France et l'avenue de la Résistance,
- du 22 mars au 16 avril : rue Guillaume Tell.

Pour rappel, les travaux consistent en :

- la reprise du revêtement des trottoirs et des bordures,
- la modification de la palette végétale dans les jardinières, la mise aux normes de celles-ci et la création de nouvelles,
- la reprise du revêtement de chaussée, du marquage au sol et de la signalisation verticale.

...

...

Dans ces deux rues, **durant toute la période des travaux, au droit du chantier et suivant son avancement :**

- le stationnement sera interdit afin de faciliter les circulations et de permettre à l'entreprise de réaliser les travaux. Le stationnement ne sera pas rétabli le soir,
- la circulation générale sera restreinte,
- la vitesse sera limitée à 30 km/h,
- la circulation piétonne sera déviée sur le trottoir opposé aux travaux par les passages piétons existants,
- les entrées charretières ne seront pas accessibles pendant les horaires de chantier (8h - 17h).

Toute circulation sera interdite le jour de la mise en œuvre des enrobés.

Nous vous remercions de **respecter les zones de travaux et les interdictions de circuler et de stationner afin que l'entreprise puisse vous livrer la voirie le plus rapidement possible.**

Pour toutes informations complémentaires, les services municipaux se tiennent à votre disposition au 01 49 15 41 77 ou 40 39.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous assurons que tout sera mis en œuvre pour assurer la sécurité des usagers et limiter les désagréments causés par le chantier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations les meilleures.



Mathieu Monot

Premier adjoint au maire,
délégué au Développement
urbain durable, aux Écoquartiers,
à l'Innovation par la commande
publique et à la Démocratie locale



Mirjam Rudin

Adjointe au maire, déléguée
à la Nature en ville, aux
Déplacements, aux Espaces
publics et aux Espaces verts